

APPEL DE DOSSIERS

2027

Concours
d'intégration
d'œuvres

L'art transforme nos
espaces.

Il rapproche nos
communautés.



Kinzu rêve encore, de Gabrielle Laïla Tittley (Pony)



GATINEAU

LE SENTIER CULTUREL

Depuis dix ans, le Sentier culturel transforme le centre-ville de Gatineau en galerie d'art à ciel ouvert. Chaque année, des milliers de personnes y découvrent des œuvres contemporaines qui s'intègrent au paysage urbain, redonnant vie à des lieux insolites, parfois délaissés ou méconnus.

Pour l'édition 2027, la Ville souhaite poursuivre son ambition avec un parcours vivant et inclusif, à découvrir de jour comme de nuit, été comme hiver.

VISION DU PARCOURS

Notre aspiration : faire du centre-ville un espace où l'art étonne, interpelle et émerveille, en transformant la façon dont nous percevons et habitons les lieux publics.

Plus qu'une simple succession d'œuvres, le Sentier culturel souhaite créer un parcours cohérent et distinctif, capable de marquer les esprits, de révéler autrement le centre-ville et d'y attirer le public.

Cette exposition gratuite invite les artistes à investir les différents sites du parcours avec des installations qui se déploient comme des œuvres sculpturales le jour et qui, à la tombée de la nuit, se transforment grâce à la lumière pour offrir une nouvelle expérience du lieu.

OBJECTIFS DU PROJET

À travers le Sentier culturel, la Ville de Gatineau souhaite :

- contribuer au rayonnement culturel et à l'attractivité du centre-ville;
- animer et mettre en valeur les espaces publics;
- favoriser la marche, la découverte et la fréquentation du centre-ville;

- offrir une expérience artistique accessible et gratuite à la population et aux personnes de passage;
- soutenir la création contemporaine et offrir aux artistes une vitrine de qualité;
- développer une expérience culturelle quatre saisons, renouvelée chaque année.

ORIENTATIONS ARTISTIQUES

Aucune thématique n'est imposée. Les artistes disposent d'une grande liberté de création et peuvent soumettre des œuvres originales, audacieuses et adaptées au contexte de l'espace public.

Une attention particulière sera portée aux propositions qui :

- suscitent un effet de surprise ou de curiosité;
- invitent à l'interaction, au jeu ou à la participation;
- transforment la perception d'un lieu ou en révèlent les particularités;
- deviennent un point de repère fort dans le parcours;
- évoluent au fil de la journée ou des saisons;
- témoignent d'ingéniosité dans leur conception et leur durabilité.

Pour enrichir l'expérience nocturne du Sentier culturel, **l'intégration de la lumière** est particulièrement encouragée. Elle peut faire partie intégrante de l'œuvre ou en révéler une autre facette après la tombée du jour.

Les œuvres doivent être conçues pour une présentation en espace public pouvant durer jusqu'à dix mois. Le choix des matériaux et les solutions techniques devront notamment tenir compte des conditions climatiques, de la sécurité, de l'installation et de l'entretien.

À RETENIR



Durée d'exposition

Juin 2027 à avril 2028 (environ 10 mois)



Conditions climatiques

Matériaux durables et adaptés aux conditions extérieures (quatre saisons)



Installation et entretien

Sécurité et accessibilité doivent être assurées (voir les fiches des sites pour les particularités)



Éclairage

Intégration de la lumière encouragée, selon les lieux

ADMISSIBILITÉ

Les candidatures sont ouvertes aux artistes, aux collectifs et aux organismes culturels ayant une pratique professionnelle, au Canada comme à l'international.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **28 septembre 2026**
Lancement de l'appel de dossiers
- **22 novembre 2026**
Date limite de dépôt des dossiers
- **Mi-décembre 2026**
Rencontre du jury / comité de sélection
- **Mi-janvier 2027**
Annonce des résultats
- **Au plus tard le 16 juin 2027**
Installation des œuvres
- **17 juin 2027**
Lancement officiel du Sentier culturel
- **Fin octobre 2027**
Changement d'œuvre hivernal (si nécessaire)
- **20 avril 2028**
Retrait des œuvres

LES LIEUX D'EXPOSITION

Les fiches qui suivent présentent plusieurs lieux d'intervention possibles et leurs principales caractéristiques. Elles servent de repères : la liste n'est pas exhaustive, et il est possible de proposer un autre emplacement à l'intérieur du tracé du Sentier culturel. Toute proposition visant un autre site devra toutefois être évaluée afin d'en confirmer la faisabilité et d'obtenir les autorisations requises.

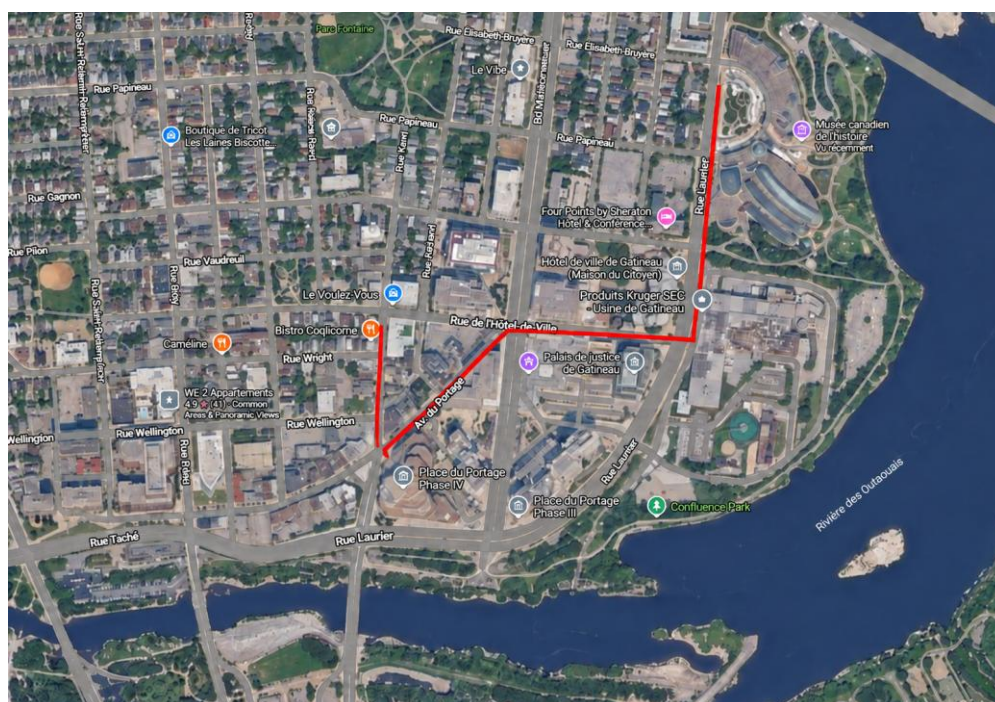
Le fait de proposer un site précis pour une œuvre ne garantit pas que cette dernière y sera installée. L'attribution finale des sites fera l'objet d'une réflexion globale en fonction de l'ensemble des candidatures retenues, de la cohérence du parcours, des contraintes techniques et des caractéristiques propres à chaque œuvre.

LE TRACÉ DANS SON ENSEMBLE

Point de départ : Musée canadien de l'histoire

Parcours : par la rue Laurier, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la promenade du Portage

Arrivée : Rue Laval



CORRIDOR LAURIER

Le corridor Laurier se prête particulièrement bien à l'intégration d'œuvres monumentales, notamment devant le Musée canadien de l'histoire et dans les alcôves de la Maison du Citoyen.



LR

CORRIDOR LAURIER

LR 01

Secteur Musée canadien de l'histoire

À l'entrée du Sentier culturel, devant le Musée canadien de l'histoire, ce site bénéficie d'un fort achalandage et d'un vaste dégagement propice aux œuvres monumentales.



100, rue Laurier



Installation ou sculpture



- Sans électricité
- Installation autoportante avec lestage uniquement



Les accès piétonniers et les opérations d'entretien doivent être maintenus.

LR 01A

Sur le parvis principal



LR 01B

Près de la porte principale



LR 01C

Devant l'espace paysager



LR

CORRIDOR LAURIER

LR 02

Secteur Maison du citoyen

La Maison du Citoyen occupe un emplacement stratégique sur le parcours du Sentier culturel et constitue un important point de passage au centre-ville de Gatineau.



25, rue Laurier



LR-02A : installation ou sculpture

LR-02B : installation sur toiture

LR-02C : installation

LR-02D : installation



LR-02A : sans électricité, ancrage au sol possible

LR-02B : sans électricité, lestage seulement

LR-02C : avec électricité, ancrage au sol possible

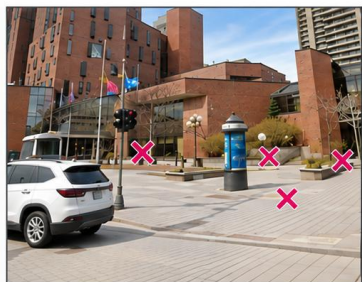
LR-02D : avec électricité, ancrage au sol possible



LR-02B : plan d'ingénieur requis

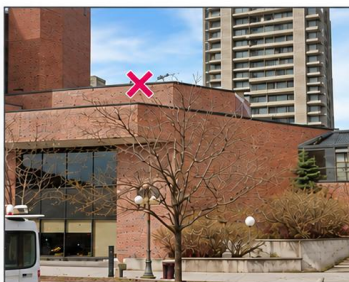
LR 02A

Près de la porte principale



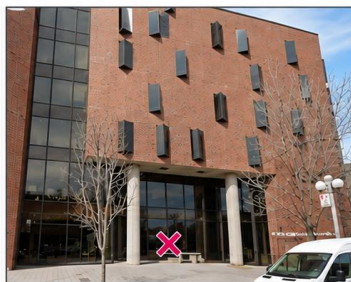
LR 02B

Sur la toiture



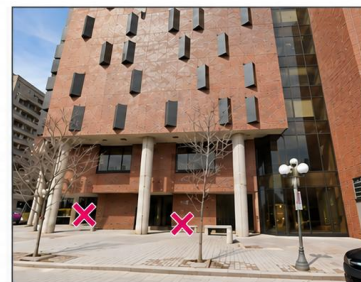
LR 02C

Alcôve 1



LR 02D

Alcôve 2

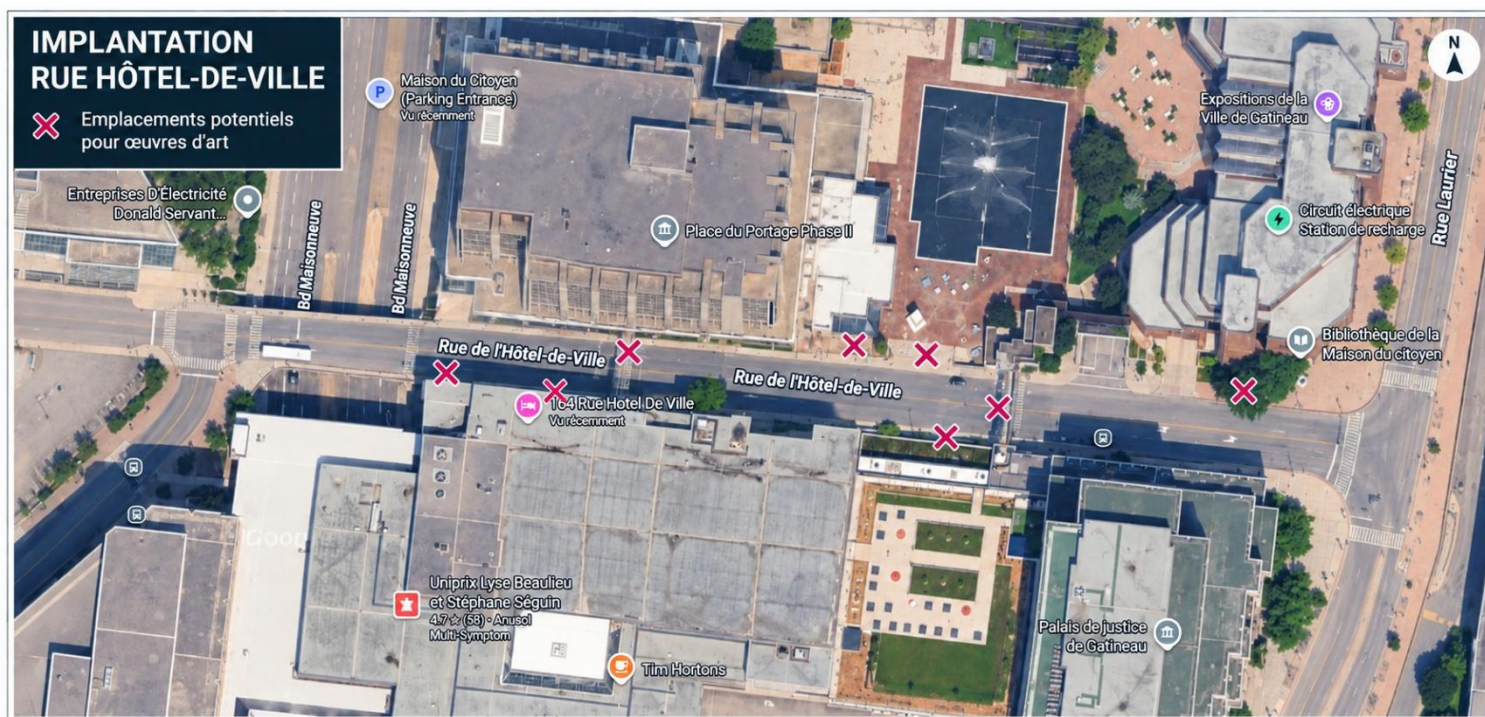


X = Emplacement proposé pour l'œuvre

HD

CORRIDOR HÔTEL-DE-VILLE

La rue de l'Hôtel-de-Ville mène directement au cœur du centre-ville. Le secteur se prête à des œuvres colorées, surprenantes et audacieuses, qui créent un effet de découverte et donnent du rythme au parcours.



Secteur végétalisé – Maison du Citoyen

Ce site se trouve sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, à proximité de la Maison du Citoyen. Plus intime que le parvis principal, il réunit une bande de plantation, des arbres matures et une façade architecturale sobre qui constitue un arrière-plan intéressant pour la mise en valeur d'une œuvre d'art.



25, rue Laurier (façade du côté de la rue de l'Hôtel-de-Ville)



Installation ou sculpture



- Sans électricité

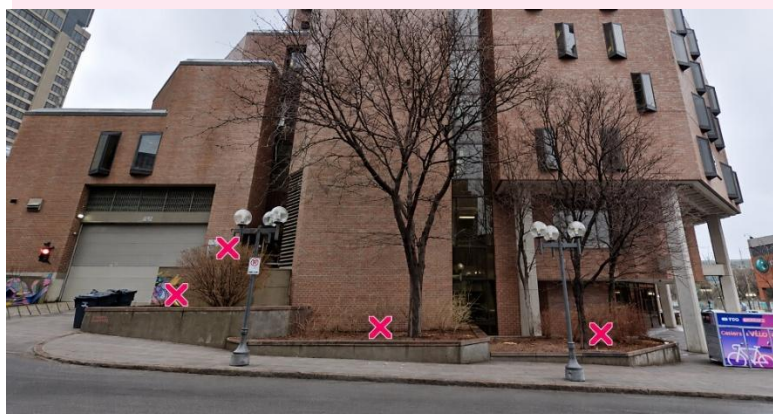
- Ancrage possible



Murets de béton (plusieurs sections, hauteurs variables), surfaces de briques et éléments architecturaux autour de l'entrée.



En été, le site est très végétalisé. Les artistes doivent anticiper l'impact de la végétation sur la visibilité de l'œuvre et proposer des solutions adaptées à cette réalité saisonnière.



HD

CORRIDOR HÔTEL-DE-VILLE

HD 02

Passerelles vitrées – Place du Centre

En surplomb de la rue de l'Hôtel-de-Ville, les passerelles aériennes de Place du Centre occupent une position très présente dans le paysage urbain. Leurs surfaces vitrées se prêtent particulièrement aux interventions graphiques qui jouent avec la couleur, la transparence et la lumière.



164, rue de l'Hôtel-de-Ville



HD-02A : 54 po (larg.) x 107 po (haut.)

HD-02B : 55,34 po (larg.) x 103 po (haut.)



- Intervention graphique / vinyle sur vitrage
- Préférences : compositions colorées, jeux de transparence, effets visuels évoluant selon la lumière.



- Non requise
- Application sur vitrage



Surfaces vitrées des passerelles



Parvis et marches – Maison du Citoyen

Le parvis et les marches assurent la liaison entre la cour de la Maison du Citoyen et l'accès à une tour fédérale. Il s'agit d'un espace de circulation fréquenté qui relie plusieurs secteurs du centre-ville. Les interventions peuvent prendre la forme d'une œuvre autoportante, d'une installation temporaire ou d'une intervention graphique, notamment par la création d'un dessin ou d'un traitement artistique au sol.



164, rue de l'Hôtel-de-Ville



Installation / intervention au sol ou sur les marches



- Avec électricité
- Œuvre autoportante ou ancrage possible au bas des marches



Site comprenant les marches, au pied des marches et directement sur le pavage adjacent.



Un corridor de circulation sécuritaire doit être maintenu en tout temps. Aucune intervention n'est autorisée sur la plateforme supérieure des marches ni à l'intérieur du bassin d'eau.



Passerelle et muret de béton – Place du Centre

La proximité de la passerelle et du muret de béton permet d'imaginer une œuvre qui se déploie sur plusieurs surfaces et crée un lien visuel à l'échelle de la rue. Les artistes peuvent considérer ces différentes surfaces comme un ensemble pouvant être investi par une même proposition artistique.



165, rue de l'Hôtel-de-Ville



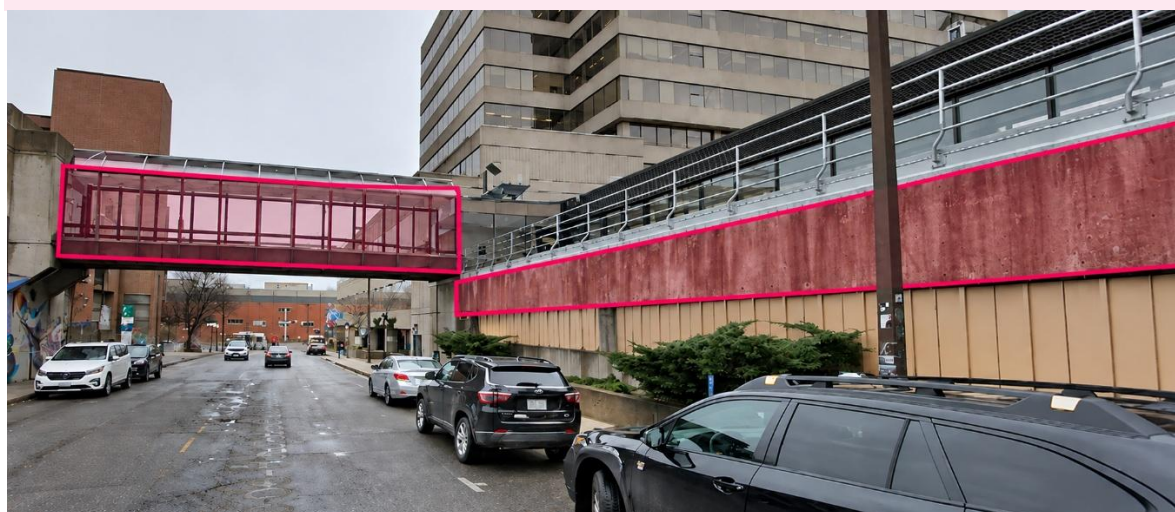
- Intervention graphique / vinyle sur vitrage
- Préférences : compositions colorées, jeux de transparence, effets visuels évoluant selon la lumière.



- Sans électricité
- Application sur surface



Muret de béton et parois vitrées de la passerelle



Zone vitrée – Bâtiment fédéral Phase II

Cette petite structure vitrée offre la possibilité d'investir les surfaces vitrées et l'espace adjacent afin de créer une intervention artistique visible depuis la rue. Les propositions peuvent exploiter la transparence, la couleur, les effets graphiques ou l'espace au sol, tout en maintenant un corridor de circulation libre et sécuritaire.



165, rue de l'Hôtel-de-Ville



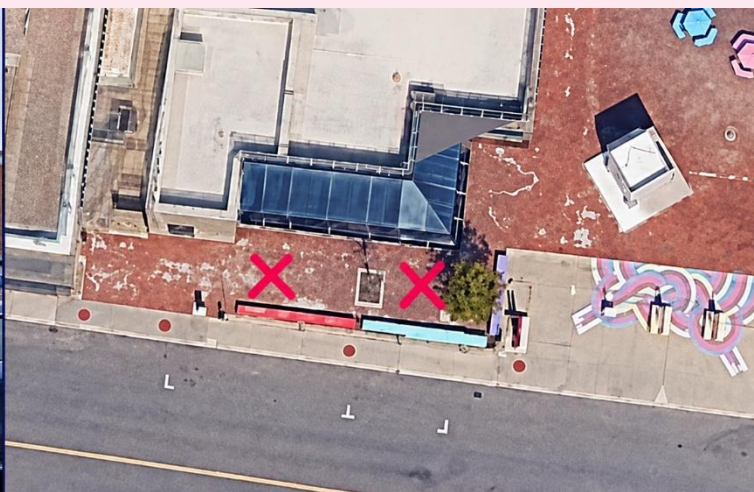
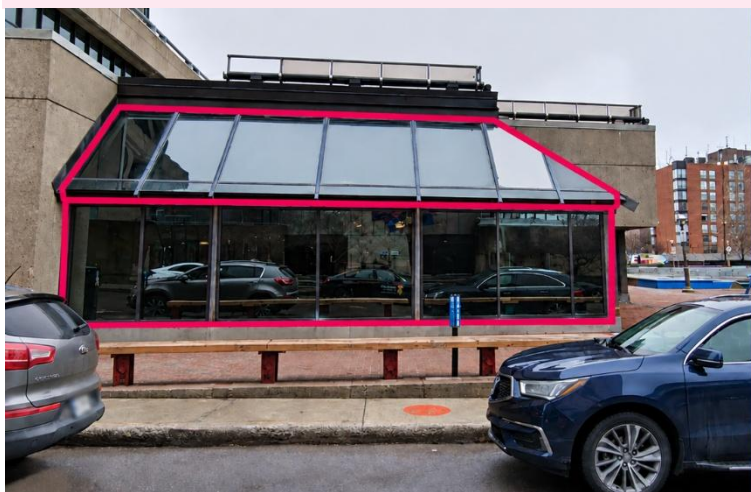
Installation / intervention sur vitrage



- Sans électricité
- Ancrage au sol possible



Zone vitrée et espace au sol



Escalier de secours – Place du Centre

Autour et sous l'escalier de secours, la plate-bande et les surfaces de béton peuvent accueillir différents types d'intervention et d'ancrage. L'escalier et ses accès doivent toutefois demeurer entièrement libres et accessibles en tout temps.



164, rue de l'Hôtel-de-Ville



Installation / intervention sur surfaces de béton



- Sans électricité

- Ancrage possible



Surfaces de béton, zone plate-bande



L'accès à l'escalier doit rester dégagé.



Mur – Place du Centre

Très visible depuis le boulevard Maisonneuve, ce mur se prête à une murale, à une intervention en vinyle ou à une œuvre sculpturale intégrée à la façade. La couleur et un impact visuel affirmé peuvent en faire un repère fort, autant pour les personnes à pied que pour celles qui circulent en voiture.



164, rue de l'Hôtel-de-Ville



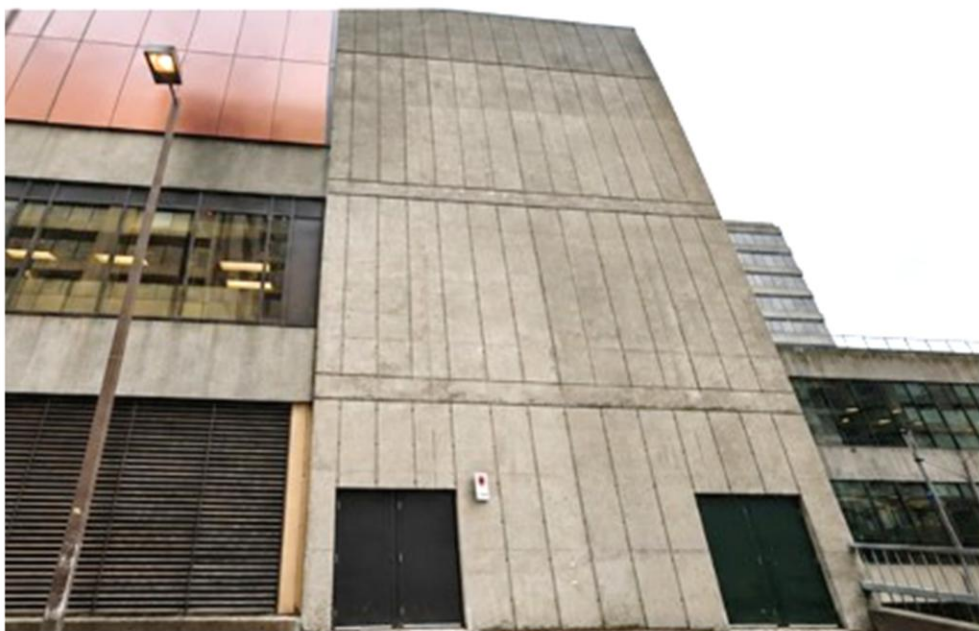
- Intervention murale ou œuvre en vinyle
- Préférences : œuvre colorée avec fort impact visuel



- Sans électricité
- Ancrage possible



Mur de béton sur la façade nord de la Place du Centre

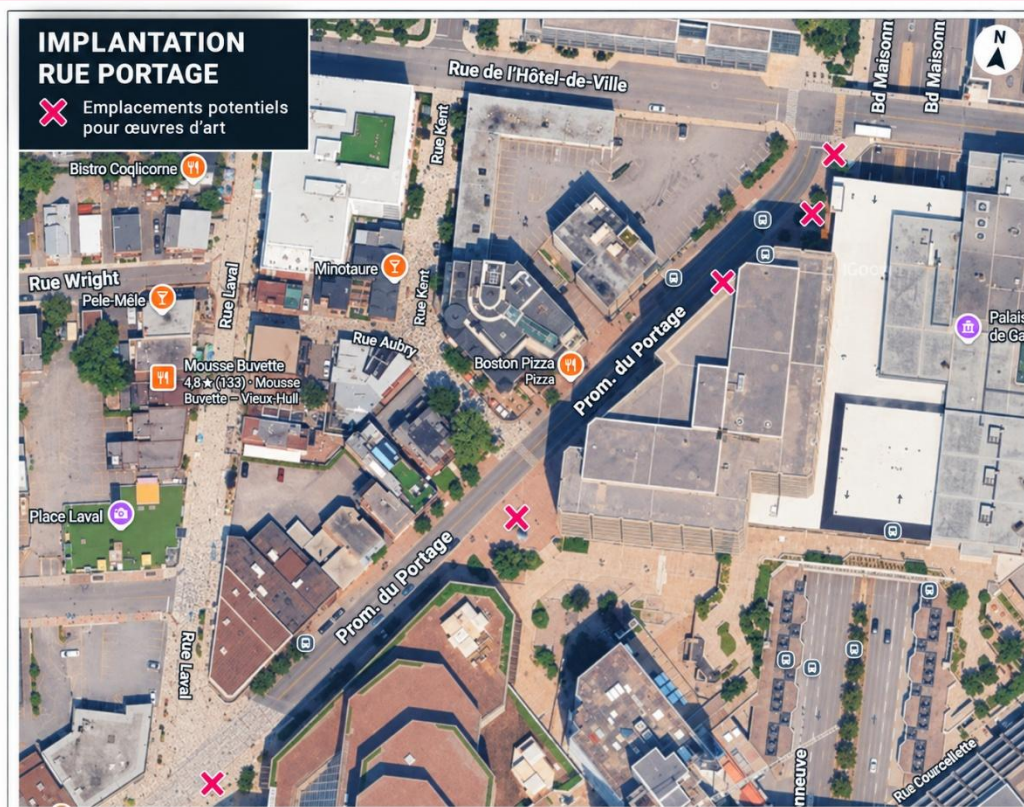


CORRIDOR PORTAGE

Le corridor Portage présente un contexte particulier en raison de la présence de plusieurs édifices fédéraux, où les possibilités d'intervention artistique sont plus restreintes. Dans ce secteur, Place du Centre constitue toutefois un point privilégié du parcours, notamment à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la promenade du Portage.

Plusieurs espaces peuvent y être investis de multiples façons : interventions en vinyle, installations sur les surfaces et murets de béton, œuvres au sol, mobilier urbain artistique ou projets intégrant la végétation. Certains emplacements offrent également un branchement électrique, permettant d'intégrer une composante lumineuse.

Dans cet environnement très minéral, la couleur peut contribuer à créer des repères visibles et distinctifs dans le paysage urbain.





CORRIDOR PORTAGE



Mur et espace au sol – Place du Centre

À la Place du Centre, ce site permet d'intervenir sur le mur ou dans l'espace au sol, notamment sous la forme d'une œuvre murale ou d'une sculpture. Très passant et bien dégagé, l'emplacement offre une excellente visibilité et se prête à une intervention forte et facilement repérable dans le parcours.



200, promenade du Portage



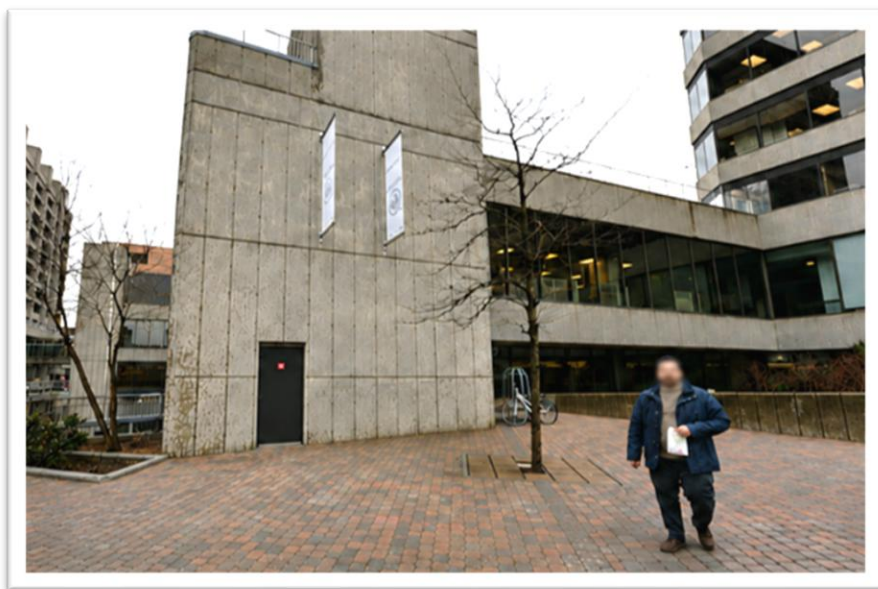
- Installation / sculpture / intervention murale
- Préférences : œuvre colorée



- Avec électricité
- Ancrage possible au mur, au sol et sur le muret



Mur, muret et espace au sol





CORRIDOR PORTAGE



Muret, espace végétalisé et toiture – Place du Centre

Le muret, l'espace végétalisé et la toiture peuvent être investis séparément ou comme un ensemble. Cette configuration se prête à une œuvre visible à plusieurs hauteurs et étroitement liée à l'architecture du lieu.



200, promenade du Portage



Intervention au sol, sur le muret ou sur la toiture



- Avec électricité

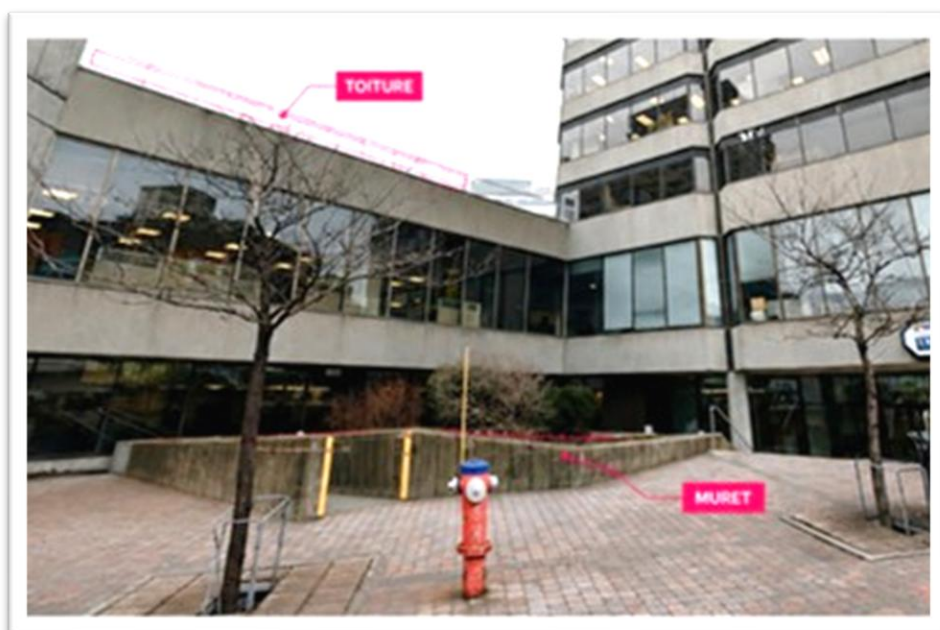
- Ancrage selon la composante investie



Muret, espace végétalisé et toiture



Toiture : plan d'ingénieur requis





CORRIDOR PORTAGE



Espace insolite – Place du Centre

En retrait du passage, ce petit espace se découvre presque par surprise. Son caractère discret se prête bien à une intervention ludique ou inattendue, pensée pour une découverte de proximité et capable de ponctuer le parcours.



200, promenade du Portage



- Petite installation / sculpture
- Préférences : effet de surprise



- Sans électricité
- Ancrage possible



Petit espace insolite niché entre les rampes



L'intervention doit rester à l'intérieur de l'espace identifié.





CORRIDOR PORTAGE



Muret et plante-bande Place du Centre

Ce site réunit une longue surface d'intervention composée d'un muret de béton et d'une plate-bande légèrement surélevée, permettant d'envisager une œuvre qui se déploie dans la longueur et accompagne le parcours piéton.



200, promenade du Portage



Installation / sculpture



- Sans électricité

- Ancrage possible



Espace linéaire incorporant courbes et longueurs avec une plate-bande surélevée





CORRIDOR PORTAGE



Grand espace – Place du Centre

Vaste et bien dégagé, cet espace se prête au déploiement d'une œuvre monumentale et colorée. Son ampleur permet d'envisager une intervention forte, capable de devenir un point de repère incontournable dans le parcours.



200, promenade du Portage



Installation / œuvre monumentale



- Avec électricité

- Ancrage au sol possible



Grand espace nécessitant une intervention forte et de grande visibilité





CORRIDOR PORTAGE



Espace bacs – Édifice Portage IV

Devant l'édifice gouvernemental Portage IV, certains bacs de végétation peuvent être retirés ponctuellement pour permettre l'installation d'une sculpture ou d'une autre œuvre. Le site est bien visible; l'intervention devra toutefois préserver la circulation et les accès.



140, promenade du Portage



Installation / sculpture



- Sans électricité

- Ancrage possible



Zone restreinte à l'espace occupé par les blocs/bacs



La circulation et les accès doivent être préservés.





CORRIDOR LAVAL

Rue piétonne et animée, la rue Laval marque la dernière portion du Sentier culturel. Ses murs, ses toitures et ses surfaces au sol offrent plusieurs possibilités d'intervention, avec des modes d'ancrage qui varient selon les emplacements.

En été, la présence du marché public renforce son rôle de lieu de rencontre. Comme la rue Laval constitue le point d'arrivée du parcours et des visites guidées, les œuvres qui s'y trouvent sont appelées à créer une conclusion marquante au parcours.



Œuvre suspendue – Rue piétonne Laval

La configuration étroite de la rue Laval permet d'installer une œuvre suspendue entre les bâtiments. L'intervention en hauteur doit être visible dans l'axe du parcours tout en conservant l'espace au sol dégagé.



44 et 48, rue Laval



Installation suspendue



- Avec électricité
- Ancrage possible sur un mur/toit + lestage sur l'autre toiture (à valider selon la proposition retenue)



Une œuvre suspendue intégrant une composante lumineuse est particulièrement recherchée pour cet emplacement.



Une voie de passage sécuritaire et entièrement dégagée doit être maintenue pour les véhicules d'urgence et le Service de sécurité incendie.



Toitures commerciales – Rue piétonne Laval

Les toitures des bâtiments commerciaux peuvent accueillir des œuvres visibles depuis la rue et le parcours piétonnier. Ces interventions en hauteur sont une occasion unique de dialoguer avec l'environnement urbain.



36, rue Laval



Installation sur toitures



- Avec électricité
- Lestage seulement



Ce site concerne certains bâtiments et toitures seulement.



Les interventions devront être conçues avec un système de lestage adapté, sans compromettre l'intégrité des bâtiments.



Mur latéral – Rue piétonne Laval

Visible depuis la rue Laval, à l'arrière des commerces, ce mur se prête à une murale, à une intervention en vinyle ou à une œuvre intégrée à l'architecture. Une proposition colorée et visuellement marquante contribuerait à l'animation de la rue piétonne.

-  175, promenade du Portage (arrière du bâtiment)
-  Œuvre en vinyle / intervention murale
- 
 - Sans électricité
 - Ancrage possible
-  Grand mur de briques et de ciment à l'arrière des commerces de la rue Laval



Installation sur rue

Plusieurs emplacements sont disponibles le long de la rue Laval pour accueillir des œuvres de formats variés, généralement autour de 5 x 5 pieds. Plusieurs secteurs disposent d'un accès à l'électricité et des ancrages au sol sont possibles, offrant une grande flexibilité pour l'intégration d'œuvres sculpturales, lumineuses ou interactives.



Rue Laval (entre Wellington et la rue Hôtel-de-Ville)



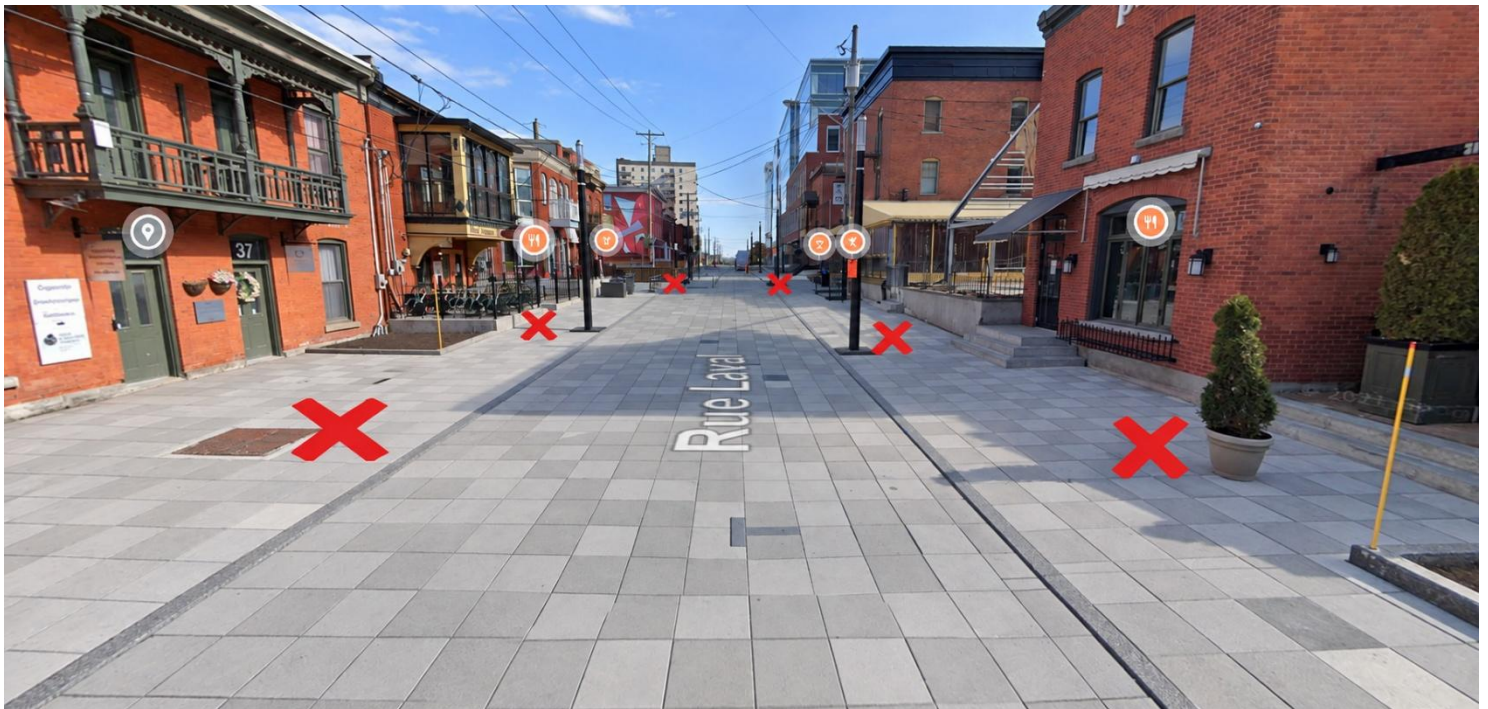
Installation et sculpture



- Branchement électrique
- Ancrage au sol possible



Plusieurs emplacements disponibles



BUDGET

**MONTANT MAXIMAL
PAR ŒUVRE : 25 000 \$ + taxes**

Le Sentier culturel offre un montant maximal de 25 000 \$ plus taxes par œuvre (en fonction de son ampleur, de sa taille et/ou de sa complexité).

L'équipe du Sentier culturel assurera un accompagnement technique auprès des artistes dont le projet est retenu tout au long du processus de réalisation, de l'adaptation du projet jusqu'à l'installation et au démontage de l'œuvre. Une équipe technique sera disponible sur place afin de soutenir les opérations d'installation et de désinstallation. Selon les besoins du projet, certains équipements spécialisés, tels qu'une nacelle ou de la machinerie, pourront être fournis par la Ville.

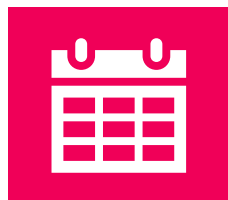
Le transport de l'œuvre, incluant sa livraison sur le site et son retour après le démontage, demeure toutefois sous la responsabilité de l'artiste.

Le budget pourra également être ajusté avec la coordination du projet en fonction de la durée d'installation, des besoins techniques et des adaptations requises pour assurer la faisabilité et la sécurité de l'œuvre.

Veuillez utiliser le gabarit de proposition budgétaire présenté à la page suivante. Le budget pourra être rempli directement dans le formulaire *Jotform* lors du dépôt de la candidature.

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
DROITS ET HONORAIRES CARFAC	
Droit d'exposition – 10 mois (<i>exposition collective, selon le barème CARFAC</i>)	2 187 \$
Visite guidée en présentiel lors du lancement – moins de 4 h	407 \$
Installation – moins de 4 h : 292 \$ / plus de 4 h : 579 \$ (<i>selon le barème CARFAC</i>)	
Désinstallation – moins de 4 h : 292 \$ / plus de 4 h : 579 \$ (<i>selon le barème CARFAC</i>)	
Utilisation d'une image fixe de l'œuvre sur Internet – 1 an (<i>selon le barème CARFAC</i>)	270 \$
Utilisation d'images en mouvement de l'œuvre sur Internet – 5 mois (<i>selon le barème CARFAC</i>)	135 \$
Reproduction de l'œuvre sur la carte/brochure – format maximal de 1/8 de page (<i>selon le barème CARFAC</i>)	83 \$
Rédaction d'un texte de présentation de l'œuvre – environ 150 mots	83 \$
SOUS-TOTAL DES FRAIS PRÉDÉTERMINÉS	3 165 \$
PRODUCTION ET HONORAIRES PROFESSIONNELS	
Honoraires professionnels – préparation et planification	
Honoraires de conception et/ou de fabrication de l'œuvre	
Matériaux et frais de production	
Ingénierie, plans techniques, certifications ou frais d'atelier, s'il y a lieu	
OU – POUR UNE ŒUVRE EXISTANTE :	
Frais de location de l'œuvre pour la durée de l'exposition	
TRANSPORT ET SÉJOUR	
Transport de l'œuvre – aller et retour	
Hébergement requis pour l'installation, le lancement et la désinstallation	
ASSURANCES	
Assurance responsabilité civile – couverture minimale de 2 M\$ (<i>obligatoire</i>)	
Assurance de l'œuvre contre le vol, le vandalisme, les bris et autres dommages pendant la durée de l'exposition (<i>obligatoire</i>)	
AUTRES FRAIS, S'IL Y A LIEU	
Autres frais directement liés au projet – préciser	
MONTANT MAXIMAL DE LA PROPOSITION AVANT TAXES	25 000 \$

SOUMISSION DU DOSSIER



**Date limite de soumission :
22 novembre 2026, 23h59**

Tout dossier transmis après cette échéance sera **automatiquement rejeté**.

Pour soumettre son dossier, l'artiste doit obligatoirement remplir le formulaire Jotform et y téléverser l'ensemble des documents requis en un seul envoi.

[FORMULAIRE - APPEL À PROJETS SENTIER CULTUREL 2027](#)

Tout autre mode de transmission (courriel, papier, multiples documents séparés, etc.) sera refusé.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature doit comprendre :

- Un curriculum vitae;
- Un court texte de démarche artistique — environ 250 mots;
- Un texte d'intention du projet — environ 500 mots;
- Un devis technique, précisant notamment :
 - les dimensions de l'œuvre;
 - les matériaux;
 - le mode d'installation et d'ancrage;
 - les besoins électriques, s'il y a lieu;
 - les besoins particuliers pour l'installation, l'entretien ou le démontage;
- Un maximum de 5 images de travaux récents;
- Un maximum de 10 images ou documents visuels du projet proposé :
photomontage, dessin, plan, maquette, modélisation 3D, etc.;
- Un budget prévisionnel détaillé, incluant les honoraires, matériaux, fabrication, transport et autres coûts liés à la réalisation du projet.

Les documents soumis doivent permettre au comité de bien comprendre le concept artistique, son intégration au site proposé et sa faisabilité technique.

Pour toute question relative à cet appel de dossiers, veuillez contacter l'équipe du Sentier culturel au sentierculturel@gatineau.ca.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury sera composé de l'équipe du Sentier, d'une représentante du Service des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine de la Ville de Gatineau, des partenaires du Sentier culturel et de personnes professionnelles du milieu culturel.

Qualité artistique et concept	• Originalité et créativité de la proposition • Qualité artistique et force visuelle • Pertinence de l'intervention en fonction du site proposé • Contribution à l'expérience globale du Sentier culturel	35 %
Faisabilité, durabilité et sécurité	• Faisabilité technique de la proposition : fabrication, ancrage, installation, alimentation électrique, etc. • Durabilité des matériaux et capacité de l'œuvre à résister à une exposition prolongée et aux conditions climatiques • Sécurité, stabilité et accessibilité pour le public • Entretien prévisible, réparabilité et facilité de démontage	30 %
Capacité professionnelle	• Expérience pertinente et qualité des réalisations antérieures • Capacité démontrée à mener à terme un projet de cette envergure • Compréhension des contraintes d'un projet en espace public et capacité à collaborer avec les équipes techniques et les partenaires	20 %
Qualité et réalisme du dossier	• Clarté et cohérence de la proposition et qualité des documents visuels • Qualité et précision du devis technique • Réalisme et cohérence du budget proposé	15%

ANNEXE 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1.1 Droits d'auteur

Chaque lauréat accepte de réserver son œuvre ou son concept au Sentier culturel et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet du moment de la signature du contrat jusqu'à la fin de la période d'exposition.

Le *candidat* dont le projet est retenu garantit qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de l'équipe du Sentier culturel, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

1.2 Clause linguistique

Tous les documents publiés par le Sentier culturel seront en français ainsi que tous les services professionnels rendus. Dans le cadre du présent concours, les dossiers de candidature et les prestations soumis par les concurrents ou les finalistes pourront être rédigés en anglais.

1.3 Consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

1.4 Confidentialité

L'équipe du Sentier culturel de même que les membres du jury sont tenus à la confidentialité durant le déroulement du concours.

1.5 Statut du *lauréat*

Dans le cas où le *lauréat* n'est pas une personne physique faisant affaire seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- Si le *lauréat* est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet;
- Si le *lauréat* est une société (société enregistrée) ou fait affaire sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (1993, c. 48) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du *lauréat* ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés;
- Si le *lauréat* est un collectif, chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

1.6 Retrait d'une offre

Un *candidat* peut retirer sa *candidature* en personne ou par courriel en tout temps avant la date et l'heure limite fixée pour la réception et le dépôt sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.